



A.S.B.L.  
Fédération des  
**PARCS NATURELS**  
de Wallonie

# Les Nationale Landschappen Groene Woud et IjsselDelta

Voyage d'étude - juin 2013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....

Les journées d'étude présentées dans cette brochure ont été facilitées par le Secrétariat général de l'Union Benelux.

Le Secrétariat général est l'une des cinq institutions de l'Union Benelux et, de par sa mission, entend accroître la prospérité et le bien-être des citoyens de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg à travers une meilleure collaboration entre les pays. Le Secrétariat général est le centre de cette collaboration. Il initie, soutient et assure la collaboration en matière d'économie, de durabilité et de sécurité.

Le Secrétariat général dispose de nombreuses années d'expertise en matière de collaboration Benelux. Il connaît parfaitement les convergences et divergences politiques entre les trois pays.

Fort des progrès réalisés, le Secrétariat général met ses connaissances, ses réseaux et expériences au service de partenaires souscrivant à sa mission et ce, pour les 7 domaines d'action qui sont fixés dans le programme de travail commun 2013-2016. Il s'agit de l'énergie, l'environnement et le territoire, la cohésion sociale, l'économie et la connaissance, la mobilité, la sécurité, la prévention des fraudes.

Le Secrétariat général traite de manière proactive les thèmes d'actualité. En plus des connaissances et de l'expérience acquises au fil des ans, le Secrétariat général se distingue également en tant que support logistique et plateforme d'échange entre les 3 pays. Ce point d'appui stable offre l'avantage de pouvoir surmonter plus facilement certaines barrières administratives et d'établir des liens entre les différentes thématiques et initiatives.

Le Secrétariat général dispose en outre d'un réseau étendu de contacts avec les nombreuses autorités et institutions au sein et en dehors du Benelux. Dans la pratique, la méconnaissance des rouages politiques et administratifs de part et d'autres des frontières est d'ailleurs bien souvent l'obstacle majeur à une coopération réussie. Le recours au Secrétariat général permet de concrétiser plus rapidement une telle entreprise.

Au sein d'une Union Européenne fortement élargie, la collaboration Benelux est une source d'inspiration pour l'Europe.

Pour de plus amples informations : [www.benelux.int](http://www.benelux.int)

Voyage d'étude dans les

# Nationale Landschappen Groene Woud et IjsselDelta

## SOMMAIRE

L'aménagement du territoire aux Pays-Bas .....	p.4
Les Nationale Landschappen .....	p.9
Le Nationaal Landschap Groene Woud .....	p.11
Streekrekening : le partenariat public-privé .....	p.12
La revitalisation en milieu rural .....	p.14
Le Nationaal Landschap IjsselDelta .....	p.15
La diversification agricole sous l'angle urbanistique ...	p.17

# L'aménagement du territoire aux Pays-Bas

Les politiques d'aménagement du territoire et de l'urbanisme aux Pays-Bas ont subi une importante réforme en 2008. L'État a travaillé à la simplification des réglementations et à la décentralisation accrue vers les communes et les provinces des compétences liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

D'une part, l'État a défini 13 enjeux nationaux pour lesquels il assure l'entière responsabilité. Il s'agit par exemple de l'élargissement des autoroutes, de l'installation de nouveaux gazoducs, l'aménagement des voies navigables, etc.

D'autre part, l'État reste également responsable de l'urbanisation autour des méga-ports, des pôles de connaissance, des pôles verts et des « valleys », il conserve la responsabilité sur les aménagements relatifs aux accords internationaux au niveau de la biodiversité, des énergies renouvelables, de la restauration des écosystèmes aquatiques et du patrimoine mondial. En dehors de ces matières, ce sont les communes qui doivent gérer la plupart des compétences de planification locale, à travers le *bestemmingsplan* (voir p.8), l'équivalent de nos plans de secteur.

## Structuurvisie

La *structuurvisie* est un document qui se décline à l'échelon national, provincial

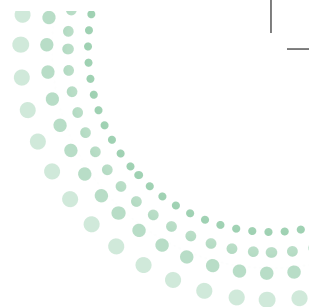
et communal. Ils sont équivalents aux schémas en Wallonie.

Le Ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement a réalisé le Schéma pour l'Infrastructure et l'aménagement du territoire au niveau national (SVIR) en 2012.

Ce schéma remplace toute une série d'anciens textes stratégiques de planification du développement territorial des Pays-Bas, il couvre l'ensemble du territoire et se veut la pierre angulaire de l'action du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire et de mobilité.

Les objectifs ont comme ambition de rendre les Pays-Bas compétitifs, vivables, accessibles et sûrs. Pour atteindre ces objectifs, l'État concentre son action sur 13 enjeux nationaux. En ce qui concerne l'objectif de compétitivité, les Pays-Bas mise sur le développement de l'économie urbaine en concentrant son action sur le développement des structures de communication. En ce qui concerne l'accessibilité, le développement de nœuds multimodaux est privilégié.

Enfin, pour ce qui est de la qualité de vie et de la sécurité, des efforts seront réalisés notamment dans la protection contre les inondations, la sécurité d'approvisionnement en eau et le développement des énergies renouvelables.



## **Les 13 enjeux nationaux du Schéma national d'orientation stratégique**

### *Accroître la compétitivité des Pays-Bas*

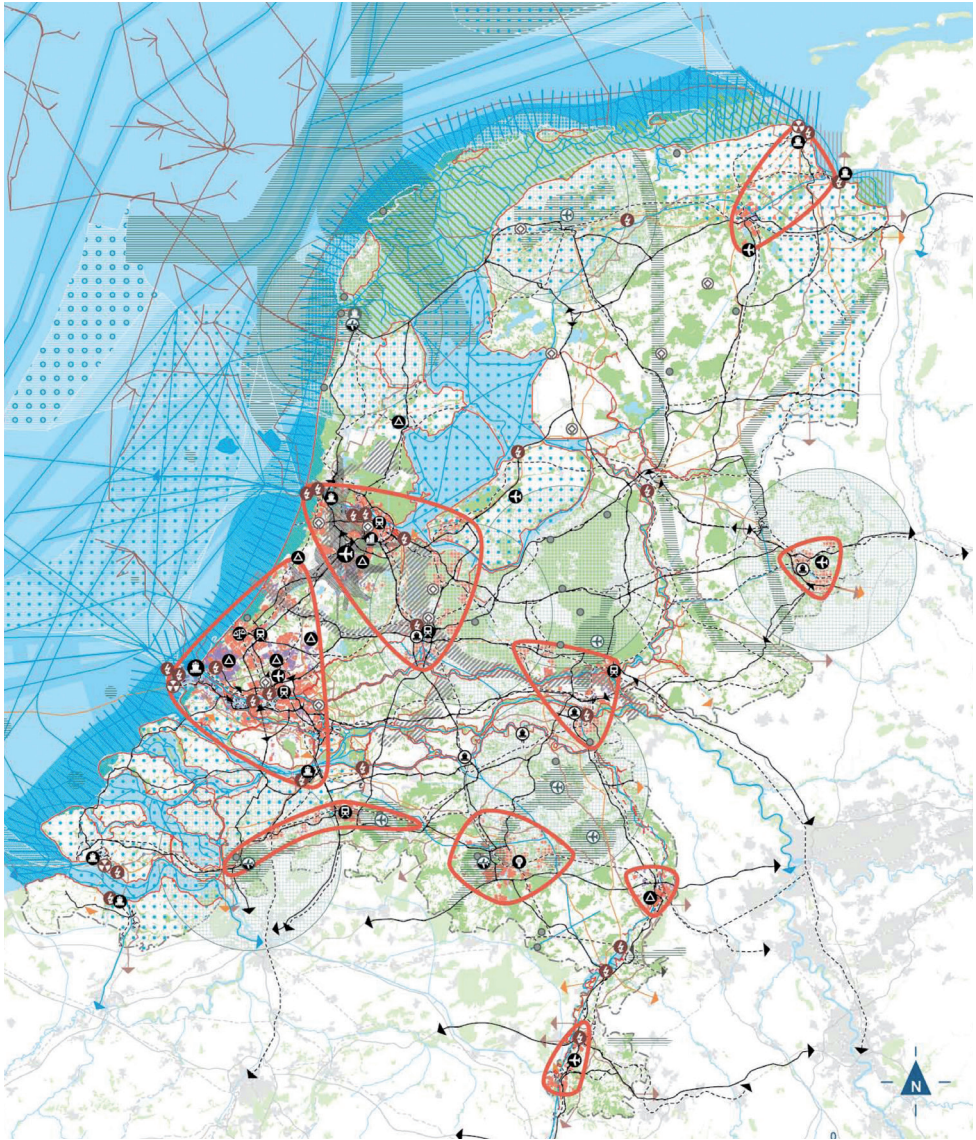
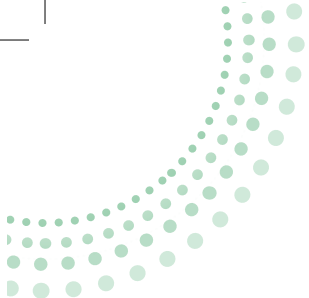
1. Une excellente structure spatio-économique grâce à un climat d'implantation attractif et à une bonne accessibilité internationale des régions urbaines qui concentrent les secteurs de pointe
2. De l'espace pour le réseau principal d'approvisionnement en énergie renouvelable et la transition énergétique
3. De l'espace pour le réseau principal de transport pipeline
4. Utilisation efficace du sous-sol

### *Améliorer et garantir l'accessibilité territoriale*

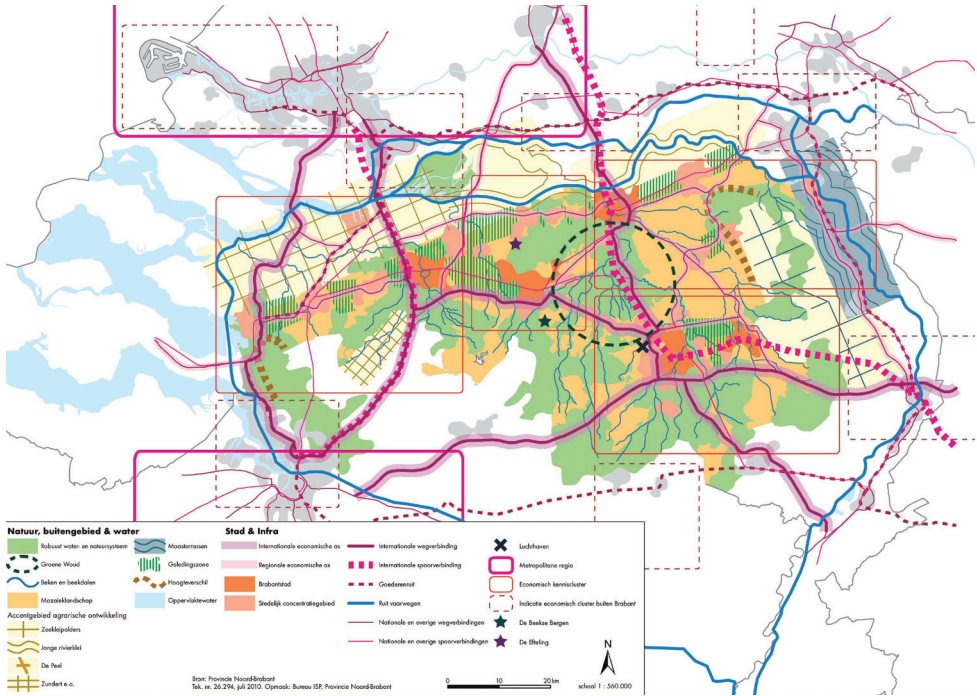
5. Un solide réseau principal de routes, de voies ferrées et de voies navigables entourant et reliant les principales régions urbaines entre elles et avec l'arrière-pays
6. Optimisation de l'usage de l'offre de transport existante
7. Entretien des réseaux routier, ferroviaire et navigable principaux afin de garantir la performance du système de transport

### *Garantir la qualité du cadre de vie*

8. Amélioration de la qualité environnementale (air, sol et eau) et de la protection contre les nuisances sonores et les risques externes
9. De l'espace pour la protection contre les inondations, un approvisionnement durable en eau douce et un développement urbain à l'épreuve du changement climatique
10. De l'espace pour la préservation et le renforcement du patrimoine culturel, historique et naturel de portée nationale et internationale
11. De l'espace pour un réseau naturel national permettant la survie et le développement de la flore et de la faune
12. De l'espace pour les activités militaires
13. Évaluation rigoureuse et prise de décision transparente pour tous les projets d'aménagement



Carte de la structure d'aménagement principale (Source: Résumé du Schéma national d'orientation stratégique pour l'infrastructure et l'aménagement du territoire 2012)



Déclinaison au niveau provincial de la Structuurvisie pour la Province du Noord-Brabant  
(Source : Bureau ISP, Provincie Noord-Brabant, 2010)

Les *structuurvisies* déclinés au niveau provincial doivent être en accord avec la *structuurvisie* nationale. Il en va de même pour les déclinaisons communales par rapport aux provinciales.

Finalement, les grandes orientations sont choisies au niveau national et leur mise en oeuvre est déléguée au niveau provincial et communal. L'État conserve la tutelle sur la mise en oeuvre pour assurer la bonne application de la vision nationale au niveau local.

La commune demeure centrale dans le modèle d'aménagement du territoire néerlandais, toutefois, l'État et les Provinces sont également dotés, depuis la réforme de 2008, d'instruments de planification et de gestion de l'aménagement et de l'urbanisme.

Cela donne à l'État et aux Provinces une nouvelle légitimité et un réel pouvoir sur l'orientation de l'aménagement du territoire au niveau local.

## Bestemmingsplan

Les *bestemmingsplan* sont l'équivalent des plans de secteur en Wallonie, ils précisent l'utilisation du sol au niveau communal. Ils sont contraignants et sont revus tous les 10 ans.

Afin de réaliser son *bestemmingsplan*, la commune procède à une consultation publique sur le projet avec une publicité dans les médias locaux et des consultations du projet sur Internet. Suite à la consultation, des corrections sont apportées au projet et il est soumis au Gouvernement provincial qui veille à la bonne prise en compte des

remarques de la consultation publique. La commune a également la possibilité de prolonger la validité de son plan.

La commune est très active dans l'urbanisation de son territoire. Via le *bestemmingsplan*, elle peut acheter les terrains qu'elle prévoit comme urbanisable au prix de leur affectation initiale, les équiper et les revendre selon les prix du marché et de leur futur affectation (logement sociaux, habitation classique, commerce, etc.).

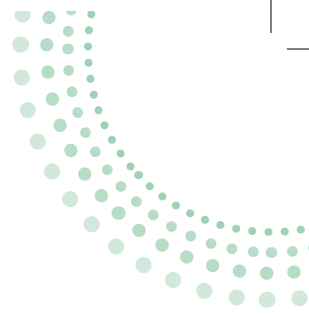
Outre l'affectation des différentes zones, le *bestemmingsplan* contient également les règlements d'urbanisme.



Extrait du Bestemmingsplan de Boxel (Source : <http://www.planviewer.nl>)



# Les Nationale Landschappen



Les Paysages Nationaux (*Nationale Landschappen*) ont été institués par le Ministère de l'Environnement en 2004. Ce sont des territoires désignés pour leurs caractéristiques paysagères remarquables qui sont issus d'une combinaison unique entre la culture, l'agriculture et la nature. Leur rôle est de préserver les paysages et de développer harmonieusement le territoire dans le respect de la philosophie du développement durable.

Vingt Paysages nationaux ont été désignés en 2005 à travers les Pays-Bas. Ils couvrent 20% du territoire et comptent une population de plus de 2,5 millions d'habitants.

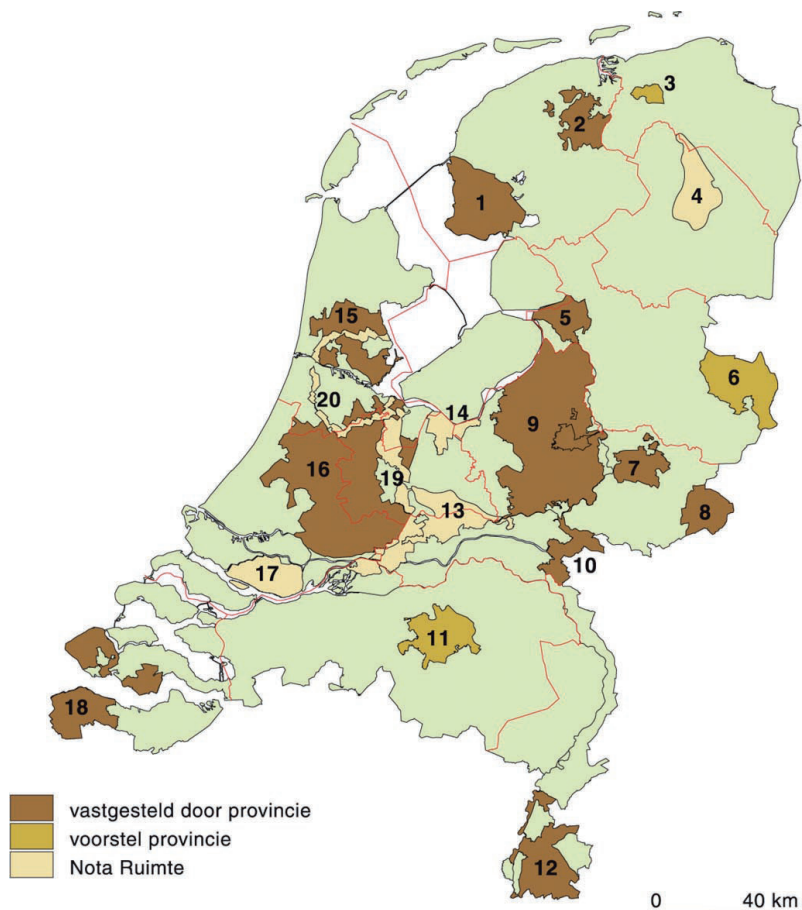
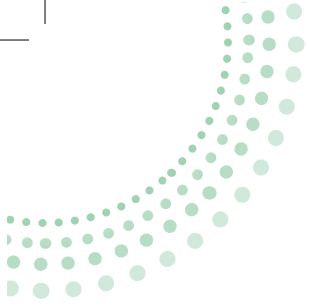
L'État a donc fixé en 2005 un programme de développement des Paysages Nationaux qui comprend la création d'un cadre de cofinancement, l'incitation à la participation provinciale et le suivi et l'évaluation des projets réalisés. Le programme comprenait également un soutien financier pour les Provinces adhérentes permettant de développer la communication, l'information, la recherche et la coopération. Un point intéressant à relever est que l'urbanisation au sein des Paysages Nationaux a été moins rapide que dans le reste des Pays-Bas (7% au lieu de 9%) depuis leurs désignations de 2005. Cela étant en partie dû aux règlements provinciaux territoriaux (*Provinciale Ruimtelijke Verordening - PRV*) qui per-

mettaient de limiter l'urbanisation au sein de ces territoires.

L'État a financé pendant 8 ans les structures portant les projets des Paysages Nationaux. Suite à la crise financière de 2008, des rationalisations budgétaires ont été réalisées et l'État a prévu d'abandonner fin 2013 toutes les aides financières aux Paysages Nationaux.

Suite à ce changement fondamental dans la politique nationale de financement des structures porteuses des projets, les Paysages Nationaux se sont associés pour créer le *Servicenet Nationale Landschappen*. Cette structure a pour vocation de rechercher des sources de financement alternatives pour conserver et amplifier le développement des projets durables au sein des Paysages Nationaux.

Les Provinces sont également appelées à jouer un plus grand rôle dans le financement des projets des Paysages Nationaux. A ce stade, les 20 Paysages Nationaux ont tous des financements différents en fonction des budgets qui leur sont alloués par les Provinces, les communes et les partenaires privés. Les dynamiques sont donc amenées à varier très fortement d'une structure à l'autre dans les prochaines années. Il n'y a pas de volonté actuellement de créer de nouveaux Paysages Nationaux mais plutôt de concentrer les projets sur les Paysages existants.

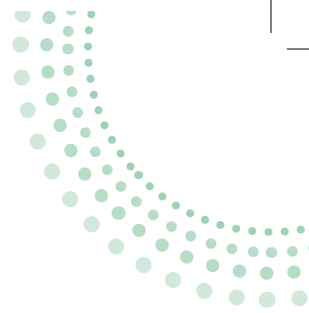


- vastgesteld door provincie
- voorstel provincie
- Nota Ruimte

- |                      |                                |
|----------------------|--------------------------------|
| 1 Zuidwest Friesland | 11 Groene Woud                 |
| 2 Noordelijke Wouden | 12 Zuid-Limburg                |
| 3 Middag-Humsterland | 13 Rivierengebied              |
| 4 Drentsche Aa       | 14 Arnhemheen-Eemland          |
| 5 IJsseldelta        | 15 Laag Holland                |
| 6 Noordoost-Twente   | 16 Groene Hart                 |
| 7 Graafschap         | 17 Hoeksche Waard              |
| 8 Winterswijk        | 18 Zuidwest-Zeeland            |
| 9 Veluwe             | 19 Nieuwe Hollandse Waterlinie |
| 10 Gelderse Poort    | 20 Stelling van Amsterdam      |

Nationale Landschappen (Source : <http://cultureelerfgoed.nl> )

# Groene Woud



Situé dans la Province du Noord-Brabant entre les villes de Eindhoven, Tilburg et 's-Hertogenbosch, le *Nationale Landschappen Groene Woud* couvre 35.000 hectares (n°11 sur la carte p.10). Il a été créé en 2005 et s'étend partiellement sur 9 communes dont seule la commune de Boxtel est reprise dans son entier.

Véritable patchwork de paysages, le Groene Woud est identifié à sa forêt mais les paysages sont marqués surtout par l'eau et les marais bien présents dans tout le territoire.

Suite à l'arrêt des subventions nationales, la structure a diversifié ses sources de financement en se focalisant sur le partenariat public-privé tout en étant soutenu de manière très importante par

la Province du Noord-Brabant.

La structure fonctionne maintenant plus comme un bureau d'étude et de conseil pour les projets proposés par toutes personnes, entreprises ou associations du territoire. Dans le processus, le Groene Woud fonctionne comme un facilitateur entre des promoteurs de projets et des financeurs. Les projets sont donc soumis à la structure qui les analyse, les réoriente ou les refuse. Une fois accepté, la structure recherche la meilleure source de financement pour les soutenir.

Les projets proposés doivent s'inscrire dans la vision élaborée par le Groene Woud pour le développement intégré du territoire (en matière de nature, de paysage, de tourisme, etc.).



# Streekrekening : le partenariat public-privé

## Financement de projets durables

Suite aux problèmes budgétaires rencontrés par les *Nationale Landschappen*, le Paysage National Groene Woud a décidé de solliciter la Robobank pour réfléchir à un système financier pour réaliser ses actions.

La solution qui a été trouvée est la mise sur pied d'un Fond régional Groene Woud de financement alimenté à la fois par des dons et des legs et par la Robobank directement, via le mécanisme de Streekrekening.

Le Streek Fonds (Fond régional) bénéficie en outre de la reconnaissance d'utilité publique (ANBI) ce qui permet aux dons d'être déductibles fiscalement et aux legs d'être exemptés des droits de succession.

Le fonctionnement du Streekrekening est assez simple : les entreprises, les communes, les associations, etc. sont invitées à placer leur argent sur des comptes d'épargne de la Rabobank.

Celle-ci garantit un taux d'intérêt compétitif par rapport au marché et les clients restent maître de leur argent et peuvent en disposer à n'importe quel moment. La seule différence par rapport à un compte d'épargne classique est que la Rabobank verse 5% supplémentaire de tous les intérêts dans le Fonds Groene Woud.

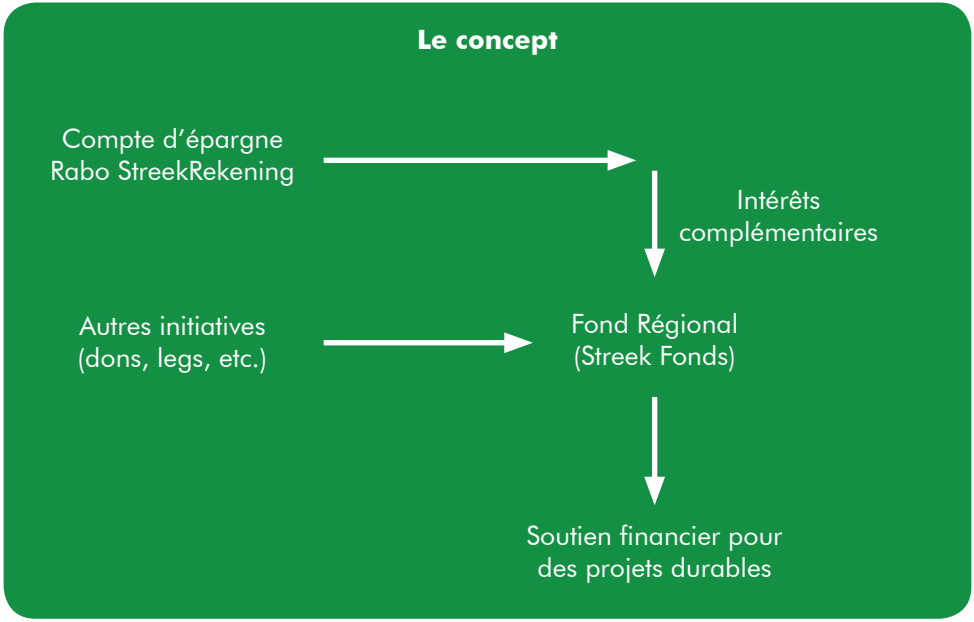
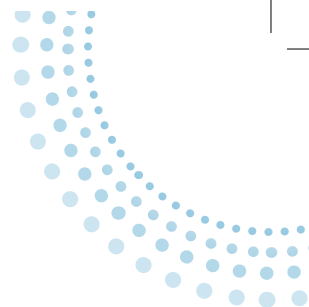


Depuis que le Streekrekening a été mis en place (2010), il contribue à hauteur de 235.000 euros par an au financement des projets du Groene Woud.

Ce système permet aux souscripteurs de participer aux financements de projets durables du Paysage National Groene Woud sans devoir payer quoique ce soit. C'est en réalité la Rabobank qui finance les projets en ajoutant un intérêt complémentaire pour les clients qui choisissent de placer leur argent dans le RaboStreekrekening. Cela a permis à la Rabobank d'accueillir plus d'une centaine de nouveaux clients (surtout des grosses entreprises locales) qui ont placé plus de 80 millions d'euros sur leur compte d'épargne.

## Les projets développés grâce au Fonds Groene Woud

Il y a une série de règles à suivre pour financer des projets avec l'argent du Streekrekening. Les projets doivent être initiés par des associations, entreprises ou particuliers qui veulent développer



une action spécifique dans le Groene Woud.

Ils peuvent être assistés par le personnel du Paysage National pour monter leur projet qui est ensuite soumis au Comité de projet du Fonds Groene Woud. Celui-ci décide d'accorder, de refuser ou d'ajuster le projet.

Une quinzaine de projets sont réalisés chaque année grâce au Fond Groene Woud, il s'agit de projets en lien avec la nature (plantation de haies, aménagement pour les chauve-souris, restauration des landes, ... ), la diversification agricole, le développement rural et la sensibilisation.

**Avantages de la formule**

- le concept est simple : « donner de l'argent sans dépenser d'argent » ;
- mobilise des fonds privés ;
- avantages liés au statut ANBI (utilité publique) ;
- le système est transparent ;

**Inconvénients de la formule**

- les particuliers ne peuvent pas adhérer au Streekrekening ;
- le dépôt minimum est fixé à 25.000 euros avec un maximum 5 millions d'euros ;

# La revitalisation

## en milieu rural

Le Groene Woud se présente finalement comme un catalyseur et un coordinateur de projets à l'échelle transcommunale. Un plan de développement est défini avec une vision de l'avenir du territoire, ensuite, les acteurs locaux privés ou publics peuvent proposer leurs projets qui sont analysés par le Paysage National. Si les projets rentrent dans les objectifs fixés dans la vision de développement, l'équipe se charge de trouver le meilleur financement pour sa réalisation.

Les modes de financement font également appel aux cofinancements européens (Leader, Interreg, LIFE, etc.). Les Provinces investissent parfois massivement pour soutenir les projets proposés. A titre d'exemple, en 2013, le Groene Woud a reçu 13 millions d'euros de la Province Noord-Brabant pour la réalisation de ses projets.

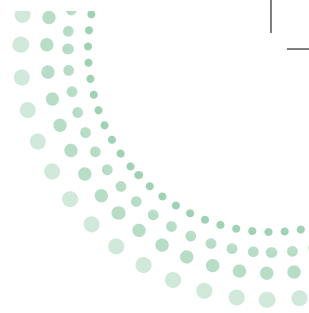
Parallèlement à ce travail, il existe d'autres mécanismes pour améliorer la qualité du cadre de vie. Par exemple, l'aide financière publique aux particuliers pour la rénovation de leurs habitations. Il faut, pour bénéficier des aides, proposer un projet commun à une rue ou à un bloc d'habitations concernant plusieurs propriétaires, en mettant en avant la qualité urbanistique de la rénovation. Ces rénovations doivent apporter une amélioration notable du cadre de vie des habitants pour être financées.

A Liempde, des restaurations typiques de l'habitat ont pu être entreprises dans certaines rues grâce au soutien financier public comme la restauration d'un ensemble de maisons avec des caractéristiques locales comme le demi-toit de chaume et les fenêtres à petits carreaux détournées (voir ci-dessous).



Le Nationaal Landschap

## IjsselDelta

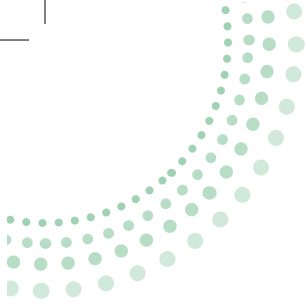


Le Paysage National de l'IjsselDelta se situe au centre des Pays-Bas, au nord-est d'Amsterdam. Ce vaste polder a été désigné pour ses caractéristiques paysagères typiques que sont : le degré élevé d'ouverture paysagère, les subdivisions géométriques historiques de ses éléments paysagers, l'installation sur des terres des habitations et les monticules bordant les ruisseaux.

L'Ijssel est un défluent (bras d'un cours d'eau qui s'éloigne du cours principal et qui ne le rejoint pas en aval) du Rhin qui parcourt 125 kilomètres depuis Westervoort jusqu'à l'embouchure près de Kampen.

Les paysages que l'on rencontre sont tantôt découpés au cordeau, tantôt à l'aspect aléatoire dicté par l'élément liquide qui marque l'ensemble du territoire.

La structure qui porte les projets du Paysage National est financée à 75% par la Province du Flevoland (6 millions d'euros pour 2013), le reste du budget est complété par des cofinancements. Le Paysage National regroupe les communes de Zwolle, Kampen et Zwartewaterland. Les projets développés concernent l'énergie, les liens ville-campagne et le développement



économique et touristique du delta.

Le Paysage National IJsselDelta fonctionne très régulièrement avec la participation citoyenne et a mis en place un organe consultatif et d'initiatives regroupant les associations, les agriculteurs, les entreprises, bref, l'ensemble des forces vives du territoire.

Cet organe décide des priorités dans les projets à mener mais il examine également les projets sous l'angle urbanistique et donne des indications

sur les spécificités architecturales des projets, leur implantation, l'intégration générale du projet par rapport aux spécificités paysagères locales.

Les projets menés par le Paysage National sont, par exemple, le soutien à l'installation de panneaux solaires dans les fermes, la limitation de l'élargissement de la périphérie des villes, l'accessibilité des espaces ruraux depuis les villes via des pistes cyclables et des sentiers de randonnée, le développement du tourisme à la ferme, etc.



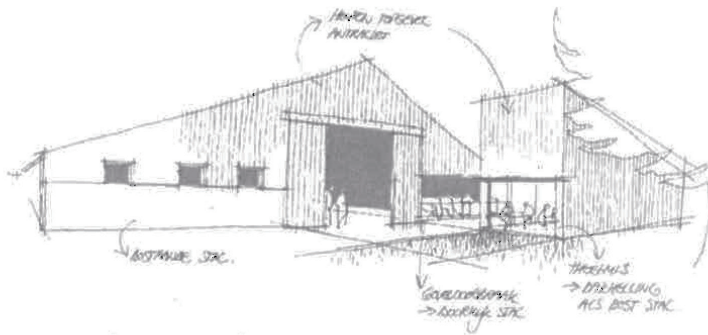
# La diversification agricole

## sous l'angle **urbanistique**

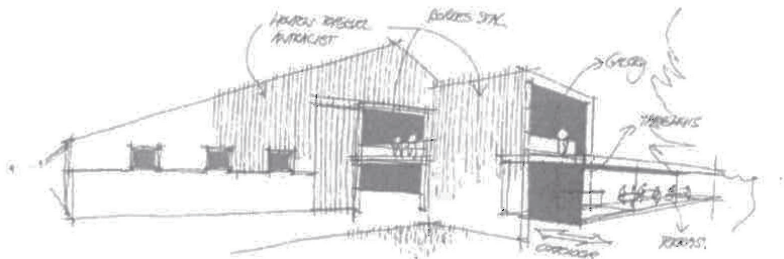
Un agriculteur du polder de Mastenbroek désire diversifier son activité en développant un salon de thé attaché à son exploitation de bétail laitier au cœur de l'IJsselDelta. Il a donc contacté le Paysage National pour l'aider à développer son projet.

L'objectif poursuivi s'inscrivant dans les

objectifs énoncés par le Paysage National de l'IJsselDelta puisqu'il permet le développement d'une activité économique intégrée au paysage et qu'il est situé à la croisée d'itinéraires cyclistes et pédestres réalisés par le Paysage National, l'équipe technique a accompagné le développement de cette activité.



**VARIANT A.**



**VARIANT B.**

Projets de salon de thé annexés à l'exploitation agricole - Mastenbroek  
(Source : Bestemmingsplan temmingsplan buitengebied, partiële herziening Bisschopswetering 79)

L'équipe a apporté son appui pour le montage du dossier de modification d'affectation du sol du *bestemmingsplan*.

En effet, l'annexe se trouvait en dehors de la zone constructible, il a donc fallu introduire un changement d'affectation du sol. Les arguments développés sont appuyés par l'intérêt du projet dans le plan de développement du Paysage National.

Un architecte a été mis à disposition de l'agriculteur pour réaliser plusieurs projets d'annexe en se focalisant sur

l'intégration dans la structure existante et dans le paysage. Ce type d'aide a pu être apportée pour plusieurs projets architecturaux réalisés dans le territoire de l'IJsselDelta.

Les projets initiés au sein des Paysages Nationaux ont à chaque fois une finalité socio-économique pour le territoire. Le changement dans l'attribution des subventions (suppression des subventions nationales et augmentation des subventions provinciales) a également changé la manière d'envisager les projets au sein des *Nationale Landschappen* aux Pays-Bas.



## Bibliographie

*Aperçu des systèmes d'aménagement du territoire dans le Benelux, Coopération Benelux en matière d'aménagement du territoire*, B.M.J. Hennekam, Secrétaire général Union économique Benelux, septembre 2003.

*Gemeente Boxtel : Atlas, Agenda, Bedruifsplan*. Ontwerp structuurvisie verfrissend boxtel 2011, mars 2011, 59 p.

*Résumé du Schéma national d'orientation stratégique pour l'infrastructure et l'aménagement du territoire*, Ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement, La Haye, Pays-Bas, Mars 2012, 21p.

KUIPER, R., JANSSEN, J., *Lessen uit het buitenland. Bescherming Nationale Landschappen vergt cultuuromslag*, ROM, 2008, vol.26, n°3 pp. 31-33.

TALAU, J.-M., *La nouvelle gouvernance de l'aménagement et de l'urbanisme aux Pays-Bas*, Revue de Droit comparé, 2010, pp. 561-574.

VERHAGE, R., *Planification territoriale pro-active. La quête du Graal aux Pays-Bas*, Présentation PowerPoint, Institut d'Urbanisme de Lyon - Université Lyon 2, 2008.

## Site Internet

[www.nationalelandschappen.nl](http://www.nationalelandschappen.nl)

[www.hetgroenewoud.com](http://www.hetgroenewoud.com)

[www.nlijsseldelta.nl](http://www.nlijsseldelta.nl)

Voyage réalisé les 25 et 26 juin 2013

Un merci tout particulier à Jos Jonkhof  
et aux équipes des Nationale  
Landschappen Groene Woud et IJsselDelta

### Editeur responsable

Françoise Erneux  
Rue de Coppin, 20  
5100 Jambes  
081/30.21.81

### Impression

Doneux

### Avec le soutien de

[www.fpnw.be](http://www.fpnw.be)



Wallonie



DGO 4

# Les Parcs naturels de Wallonie



①

## Parc naturel du Pays des Collines

Ruelle des Ecoles, 1  
7890 Ellezelles  
068/54.46.00

[www.paysdescollines.be](http://www.paysdescollines.be)



⑤

## Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne

Rue de la Burdinale, 6  
4210 Burdinne  
085/71.28.92

[www.burdinale-mehaigne.be](http://www.burdinale-mehaigne.be)



⑥

## Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel

Route de Botrange, 131 b  
4950 Roberville  
080/44.03.00

[www.botrange.be](http://www.botrange.be)

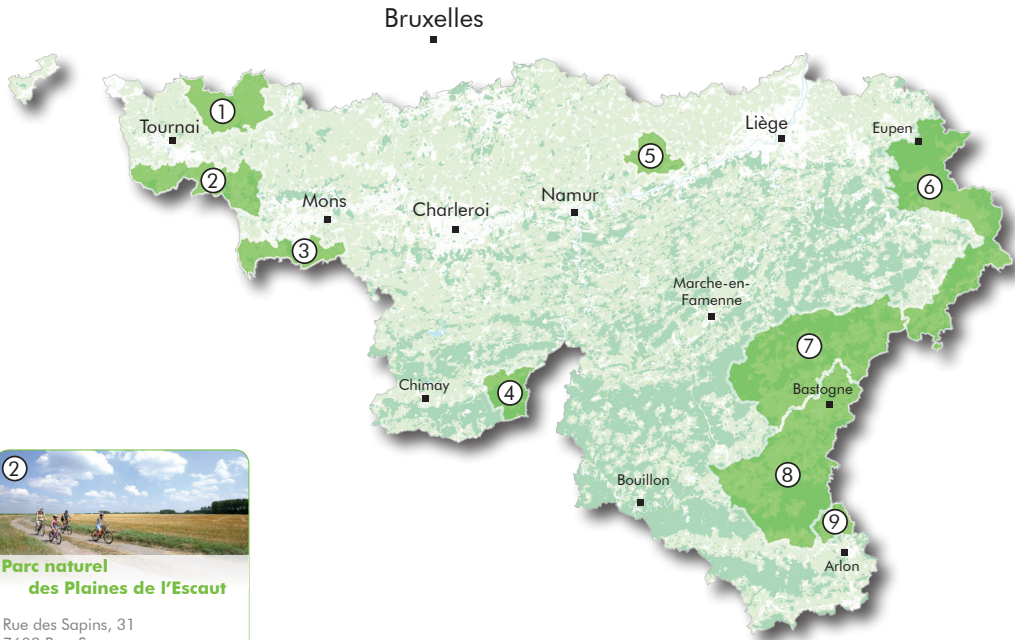


⑦

## Parc naturel des Deux Ourthes

Rue de Laroche, 8  
6660 Houffalize  
061/21.04.00

[www.pndo.be](http://www.pndo.be)



②

## Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Rue des Sapins, 31  
7603 Bon-Secours  
069/77.98.10

[www.plainesdelescaut.be](http://www.plainesdelescaut.be)



③

## Parc naturel des Hauts Pays

Rue des Jonquilles, 24  
7387 Onnezies  
065/46.09.38

[www.pnpb.be](http://www.pnpb.be)



④

## Parc naturel Viroin-Hermeton

Rue d'Avignon, 1  
5670 Nismes  
060/39.17.90

[www.prvh.be](http://www.prvh.be)



⑧

## Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

Chemin du Moulin, 2  
6630 Martelange  
063/45.74.77

[www.parcnaturel.be](http://www.parcnaturel.be)



⑨

## Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107  
6717 Attert  
063/22.78.55

[www.aupaysdelattert.be](http://www.aupaysdelattert.be)